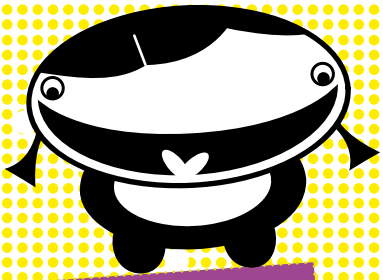

TÉMOIGNAGES

CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR UNE OPINION

Je m'appelle Gabriela Azurduy Arrieta. En mai 2002, j'ai été invitée à participer **à une réunion officielle des Nations Unies** avec 600 enfants. J'ai pu prendre la parole et faire entendre **mes opinions**. Avec les enfants qui ont participé à ce forum, nous avons rédigé notre propre déclaration : «Un monde digne de nous». Nous avons rappelé aux adultes qu'il faut que nous puissions, nous aussi, faire entendre notre voix afin de participer à l'amélioration du monde.

Que l'on soit un adulte ou un enfant, on a parfois des choses à dire sur ce qui se passe autour de soi, sur ce que l'on ressent. Quand c'est le cas, il est important que quelqu'un nous **écoute**, que notre avis soit entendu. Tu as donc le droit d'avoir une opinion et de la dire. Attention, cela ne signifie pas que l'on peut dire tout ce qu'on veut. Il faut également penser au respect des autres avant de dire des choses qui pourraient blesser.

L'UNICEF donne très souvent la parole aux enfants. Il a, par exemple, organisé un tribunal dans lequel des enfants étrangers étaient invités à donner leur avis sur l'enfermement en centres fermés. A leur arrivée en Belgique, l'UNICEF encourage les enfants à dire ce qu'ils **PENSENT** et ce qu'ils **RESSENTENT**.

photo © UNICEF/ HQ02-0148/Susan Markisz

CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE VIVRE SAINEMENT ET D'ÊTRE EN BONNE SANTÉ

Bonjour, je m'appelle Abubakar. Je vis en Sierra Leone. J'ai **failli mourir**. J'avais 16 mois et je souffrais de malnutrition. Cela signifie que mon corps ne recevait pas tout ce dont il a besoin (vitamines, sucres,…). J'étais très maigre.
Ma maman s'est inquiétée et m'a conduit dans **un centre de soins**. Là, les médecins ont vu ce que j'avais. Ils m'ont donné une nourriture spéciale. Cela a pris 6 semaines mais maintenant, je vais beaucoup mieux. Je suis **sauvé**.

Vivre **sainement**, c'est important. On t'en parle certainement très souvent à l'école et dans ta famille. Grâce à cela, tu peux être en bonne santé et le rester. C'est même tellement important qu'il s'agit d'un de tes droits. Malgré cela, de nombreux enfants dans le monde ne sont pas en bonne santé. Ils ne mangent pas sainement, ils attrapent des maladies,… Chaque jour, **BEAUCOUP** d'enfants en meurent.

Dans **les pays en développement**, l'UNICEF explique aux gens qu'il faut donner une nourriture saine à leurs enfants. Il leur apprend également l'importance des vaccins et donne toutes sortes de conseils sur l'allaitement, le traitement des maladies,… Dans certains pays, l'UNICEF distribue des aliments thérapeutiques pour aider à soigner les enfants qui souffrent de malnutrition.

photo © UNICEF/Nicol' Andrea

CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Je m'appelle Lucy, je vis en Papouasie Nouvelle Guinée. Je vais à l'école mais souvent, je dois m'absenter pour **aider** mes parents à récolter le café. Ma famille n'est pas riche. Grâce à mon travail, nous avons un peu plus d'argent pour acheter ce qu'il faut pour vivre. Mon frère, lui, va à l'école. Ma maman dit que comme ça il pourra nous aider plus tard. Moi aussi je voudrais bien aller **à l'école plus souvent.** Heureusement, notre gouvernement commence à parler aux gens et à leur expliquer que l'école est importante pour tous les enfants, même les filles.

Quand on parle de **TRAVAIL DES ENFANTS**, on ne veut pas parler des devoirs que les instituteurs donnent ni des petits travaux que les parents demandent à leurs enfants. On parle en fait d'enfants qui doivent, pendant plusieurs heures par jour, travailler dans des usines, dans la rue,… bref, d'enfants qui font un « métier » d'adultes. Souvent, ces enfants ne peuvent plus aller à l'école. Certains enfants font des travaux dangereux et **risquent leur vie**.

L'UNICEF est conscient du problème que pose le travail des enfants mais il sait également que, pour certaines familles très pauvres, il est important que les enfants travaillent. Plutôt que de chercher à éliminer complètement cette pratique, l'UNICEF cherche à mettre en place des solutions pouvant profiter aux enfants et à leurs familles. Par exemple, offrir la possibilité aux enfants d'aller à l'école avant ou après le travail et, en tous cas, rendre les conditions de travail beaucoup **plus supportables**. Par contre, l'UNICEF est totalement contre les travaux dangereux pour les enfants.

photo © UNICEF/ HQ04-1238/Giacomo Pirozzi

CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE RECEVOIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Je m'appelle Esperança. J'ai 14 ans et vis au Mozambique, un pays d'Afrique. Aujourd'hui, je suis très fière car j'ai aidé les adultes du village à améliorer **notre école**. Maintenant, nos classes sont plus grandes, c'est plus **facile** car nous avons plus de place. Nous avons même une pompe qui nous permet d'avoir de l'eau potable et de nous laver les mains. Grâce à tout cela, l'école est devenue un endroit vraiment agréable. Dès lors, nous y allons avec plus de **PLAISIR** et nous apprenons beaucoup mieux.

L'éducation est très importante. C'est grâce à elle qu'on apprend à vivre en groupe, à réfléchir, à devenir adulte et à trouver un métier intéressant. Si un enfant n'a pas accès à l'éducation, il risque de ne jamais **pouvoir réaliser ses rêves.** De plus, quelqu'un qui n'a pas pu apprendre risque d'être exploité plus tard.

Garantir l'accès à une éducation de qualité à tous les enfants est très important pour l'UNICEF. Dans certains pays, l'UNICEF aide les populations à créer des écoles particulières. On les appelle « écoles amies des enfants » car, dans celles-ci, tout est mis en œuvre pour que les enfants **soient biens**. Les enseignants suivent des formations pour mieux donner cours, il y a un accès à l'eau potable, les classes sont assez grandes, les garçons et les filles disposent de toilettes séparées,… Dans ces écoles, les garçons et les filles reçoivent une bonne éducation.

photo © UNICEF/ HQ07-1374/Giacomo Pirozzi

CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR UN ENDROIT OÙ IL SE SENT CHEZ LUI

Je m'appelle Tonio Jorge. J'ai 6 ans et je vis au Salvador avec ma grand-mère. Pour avoir de quoi vivre, nous fabriquons du charbon de bois et nous le vendons. L'année passée, des bandits sont venus. Ils ont volé ce que nous avions et **ont brûlé notre maison**. Nous n'avions plus rien mais des gens nous ont aidés et nous avons pu reconstruire **une nouvelle maison**. Le soir, nous nous endormons ensemble afin de nous protéger l'un l'autre. Je suis content d'avoir une nouvelle maison et d'y habiter avec **ma grand-mère**.

Etre chez soi, avoir sa maison permet de nous **RASSURER** dans les moments plus difficiles. Pourtant, de nombreux enfants, parfois seuls, parfois avec leurs familles, n'ont plus cette chance. Ils ont perdu leur maison dans une catastrophe, ils se sont enfuis ou ont été chassés de chez eux et se retrouvent dehors, sans nulle part où aller.

L'UNICEF est présent dans de nombreux endroits où des enfants n'ont plus d'endroit pour vivre. Il s'occupe **des enfants des rues** en créant des centres pour les accueillir. Il est présent dans les camps de réfugiés où il donne des soins et ouvre des écoles. L'UNICEF travaille également avec les enfants et leurs familles victimes de catastrophes (tremblements de terre, tsunami,…). Il leur fournit des soins d'urgence, **RECONSTRUIT** les maisons et ouvre des écoles.

photo © UNICEF/HQ97-0099/Donna DeCesare

CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE LA MALTRAITANCE ET LA GUERRE

Bonjour, je m'appelle Masika. Je vis en République démocratique du Congo. Quand j'avais 13 ans, ma maman est décédée. J'ai alors rejoint mon grand frère qui était soldat dans **un groupe rebelle**. J'aimais bien les uniformes des soldats et je ne savais pas que faire d'autre. Après 5 ans, j'ai commencé à avoir vraiment peur et à ne plus supporter de faire la guerre. Je me suis enfuie et je suis allée dans un centre qui aide les enfants soldats. Je m'en suis bien sortie mais beaucoup de ces enfants n'ont pas eu la même chance que moi.

La guerre est quelque chose d'horrible. Dans de nombreux pays, il y a des gens qui se battent. Les enfants sont souvent **victimes** des **CONFLITS**: leurs parents sont tués, leurs maisons détruites, ils sont blessés ou tués, parfois même, ils doivent s'enfuir et quitter tout ce qu'ils ont. Certains enfants sont même **obligés** d'aller se battre. Ce sont les enfants soldats. Pourtant, les enfants ont le droit d'être protégés des horreurs de la guerre!

Dans les pays en guerre, l'UNICEF intervient afin d'aider à **améliorer** la condition de vie des enfants. L'organisation crée des centres dans lesquels les enfants et leurs familles reçoivent des soins, de la nourriture, de l'aide. L'UNICEF s'occupe également des enfants soldats, il les aide à reprendre une vie normale, à redevenir des enfants et à **OUBLIER** un peu les horreurs de la guerre.

photo © UNICEF/Stevie Mann

CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE JOUER ET DE SE DIVERTIR

Je m'appelle Riaz, j'ai 16 ans. Je vis au Sri Lanka. Il y a cinq ans, un tsunami s'est abattu sur mon village. Ma maison et mon école ont été détruites. Partout, il y avait des débris et de l'eau. Heureusement, des organisations nous sont venues en aide. Notre école a été reconstruite et a même été améliorée. Nous avons maintenant un terrain où nous pouvons **faire du sport et nous défouler.** Pendant que nous étions sans rien, on nous a donné du matériel pour faire du sport et pour jouer. Cela nous a permis de nous divertir et **d'oublier un peu les problèmes que nous vivions.**

Jouer est certainement une des choses que les enfants préfèrent. Ils jouent à l'école, à la maison, dehors, chez leurs amis,… Pourrais-tu imaginer un monde dans lequel tu ne pourrais plus jamais jouer? Pour beaucoup d'enfants, c'est pourtant le cas. La guerre, le travail, la maladie ou la violence est tout ce qu'ils connaissent. Pourtant, les spécialistes expliquent que jouer est très **IMPORTANT** pour les enfants. Cela leur permet de se défouler et **de mieux grandir.**

Dans le cadre de ses actions, l'UNICEF est conscient de l'importance qu'a le jeu pour les enfants. L'organisation aide à construire des « espaces amis des enfants » dans lesquelles il y a toujours un endroit **protégé** pour la récréation. L'UNICEF a également créé un kit récréatif qu'il envoie dans les pays qui ont subi des catastrophes. Dans ce kit, il y a tout pour que près de 100 enfants puissent jouer (ballons, cordes, jeux,…) et **OUBLIER** un peu les choses terribles qu'ils vivent.

photo © UNICEF/ HQ06-1617/Shehzad Noorani

CHAQUE ENFANT A LE DROIT À UN NOM ET UNE NATIONALITE

Je m'appelle Jean. Je vis sur l'île de Madagascar, j'ai 13 ans. Après ma naissance, mon père a quitté ma mère. A cause de cela, je n'ai pas pu obtenir de **papiers d'identité**. Sans ces documents, il ne m'était pas possible de m'inscrire à l'école, ni de trouver un vrai travail. J'ai toujours eu envie de devenir enseignant. Heureusement, grâce à l'aide de certaines personnes, j'ai finalement pu obtenir des papiers. Maintenant, je vais pouvoir faire des études et **réaliser mon rêve**: devenir professeur.

Avoir un nom, des papiers, une nationalité… Voilà quelque chose qui peut sembler évident. Pourtant, il faut ne plus rien avoir de tout cela pour comprendre à quel point c'est **IMPORTANT**. Les gens qui n'ont plus de papiers **n'existent pas pour les autorités**. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas avoir de travail, aller à l'école, avoir une maison, bénéficier de soins,… Ce sont les papiers d'identité qui **prouvent** que nous existons… Sans eux, nous ne sommes rien.

L'UNICEF connaît bien ces problèmes et essaie d'attirer l'attention sur ces enfants **INVISIBLES** en faisant connaître leurs problèmes. L'UNICEF insiste très fort auprès des gouvernements pour qu'ils donnent une identité aux enfants qui n'en ont pas.

photo © UNICEF/HQ92-0385/ Roger Lemoyne

LES ENFANTS RÉFUGIÉS ONT DROIT À UNE PROTECTION SPÉCIALE

Je m'appelle Ali, j'ai 9 ans. Ma famille et moi vivions en Irak. Je suis Palestinien. A cause de la guerre et des dangers, nous avons fui notre village avec 90 autres familles. Nous nous sommes installés dans un camp pour réfugiés entre l'Irak et la Syrie. La vie dans le camp **n'est pas facile**. Il y a des maladies, on peut être **attaqué** et on n'a plus rien. Heureusement, certaines associations nous sont venues en aide. Nous recevons des aliments et de l'eau. Des médecins et des infirmiers nous soignent et une école a ouvert dans le camp. Cela rend la vie un peu moins difficile mais je me réjouis que la guerre s'arrête et que je puisse rentrer chez moi.

Les enfants réfugiés ont dû **quitter** leur maison. Ils sont perdus et, bien souvent, ils n'ont plus grand-chose pour se nourrir, pour s'habiller, pour s'abriter. Ils sont plus **FRAGILES** que d'autres. A cause de cela, ils ont droit à une protection spéciale ; ils ont besoin que l'on s'occupe d'eux.

Dans ces camps, l'UNICEF est présent et distribue de la **nourriture** thérapeutique et des **médicaments** aux enfants qui en ont besoin. L'UNICEF est également très attentif à ce que ces enfants aient des conditions de vie les meilleures possible. Pour cela, il ouvre des écoles et des centres de santé dans les camps.

photo © UNICEF/ HQ07-0759/Shehzad Noorani

LES ENFANTS DIFFÉRENTS ONT DROIT À UNE PROTECTION SPÉCIALE

Je m'appelle Mayra, j'ai 9 ans et je vis en Colombie. J'ai eu un **accident**. J'ai perdu une jambe dans l'explosion d'une bombe. Je ne pourrai plus jamais marcher comme avant mais j'ai pu aller dans un centre qui s'occupe d'enfants portant un handicap comme moi.

Quand un enfant est porteur d'un handicap, il est considéré comme différent. Non pas parce qu'il est moins bien mais parce qu'il y a certaines choses qu'il fait **plus difficilement** qu'un enfant qui n'a pas de handicap. Il doit donc être **protégé** différemment, en tenant compte de ses problèmes. Pense à un enfant qui s'est cassé le bras ou la jambe. Pendant qu'il porte son plâtre, on fait plus attention à lui, on essaie de ne pas le bousculer.

Dans de nombreux pays, les enfants porteurs de handicap sont rejetés, **maltraités**. Ils n'ont pas accès à l'école, au travail,… L'UNICEF se bat contre cela. Il forme des gens spécialisés pour travailler avec ces enfants. Il fournit également du matériel permettant aux enfants de vivre mieux : prothèses, fauteuils roulants, machines,… L'organisation est également très **ATTENTIVE** aux soins spéciaux dont ont besoin certains enfants porteurs de handicap.

photo © UNICEF/HQ04-0796/Donna DeCesare

CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE VIVRE LIBRE

Je m'appelle Marguerita. A 4 ans, ma famille et moi avons quitté l'Ouzbékistan et sommes venus nous installer en Belgique. A l'école, j'ai appris le néerlandais, je me suis fait des amis. Cela faisait **8 ans** que nous étions en Belgique quand des policiers sont venus pour nous **arrêter**. L'Etat avait décidé que nous ne pouvions pas rester et que nous devions retourner en Ouzbékistan. Nous avons été placés dans un centre fermé qui ressemblait à une **PRISON**. On me disait que j'allais devoir retourner en Ouzbékistan. Je ne comprenais pas pourquoi. Je ne connais plus la langue de ce pays. J'ai été enfermée comme un adulte qui aurait commis un crime et je ne suis pas la seule !

Heureusement, on n'enferme plus les enfants aujourd'hui en Belgique. Là où on le fait encore, on nous dit qu'il y a une « bonne » raison… Mais en vérité, **aucun enfant**, quelle que soit la raison, ne peut être enfermé. Il n'y a pas que dans les centres fermés qu'on retrouve des enfants. Il y en a aussi dans les prisons. Pourtant, la privation de liberté est une **PUNITION** pour les adultes.

L'UNICEF travaille partout où la liberté des enfants est en danger. Partout dans le monde, des jeunes sont enfermés dans des prisons pour adultes. Ils sont battus, voire pire. L'UNICEF veut que cela cesse… Pour cela, il se bat tous les jours. L'organisation veut que partout dans le monde, il soit interdit **d'enfermer** des enfants.

photo © UNICEF

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

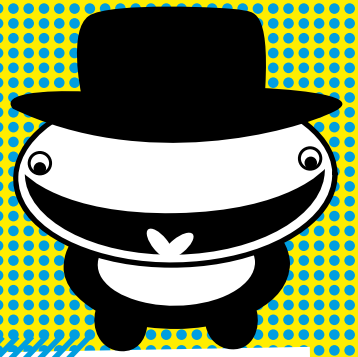

Qu'y a-t-il dans la Convention relative aux droits de l'enfant ?
Voici les articles qu'elle contient.
Ils sont écrits de manière à ce que tu puisses les comprendre.

Article 1

Toutes les personnes qui n'ont pas 18 ans sont considérées comme des enfants. Les petits de 3 ans, comme les adolescents de 17 ans sont protégés par la Convention.

Article 2

Chaque enfant bénéficie de ces droits. Peu importe que tu sois blanc ou noir, pauvre ou riche, valide ou handicapé, les droits de l'enfant sont pour tous les enfants.

Article 3

Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent faire en sorte qu'elles soient bonnes pour les enfants.

Article 4

Tous les pays du monde doivent faire en sorte que les articles de la Convention soient respectés.

Article 5

Le respect des droits de l'enfant est avant tout l'affaire des parents et des familles.

Article 6

Tu as le droit d'être et de rester en vie, ainsi que de pouvoir grandir dans les meilleures conditions possibles.

Article 7

Tu as le droit d'avoir un nom dès ta naissance, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité et de connaître le nom de tes parents. En Belgique, tu reçois un prénom et un nom de famille dès ta naissance. Ainsi, tu deviens officiellement belge.

Article 8

Chaque enfant doit pouvoir conserver son nom, son domicile et sa famille.

Article 9

Chaque enfant a le droit de vivre avec ses parents. Si ce n'est pas possible car les parents sont absents ou parce qu'ils le maltraitent, l'enfant conserve le droit de savoir où ses parents sont et peut continuer à les voir.

Article 10

Si tu ne vis pas dans ton pays d'origine, tu as le droit de vivre dans le même endroit que tes parents.

Article 11

Un enfant ne peut être emmené loin de ses parents sans leur accord. Il ne peut être retenu à l'étranger car c'est un enlèvement.

Article 12

Chaque enfant a le droit d'exprimer son opinion. Les adultes doivent tenir compte de cet avis. Avant de prendre une décision importante qui concerne l'enfant, il faut lui demander son avis.

Article 13

Chaque enfant a le droit d'être informé et de partager ce qu'il pense avec les autres en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse ou n'offense pas les autres.

Article 14

Chaque enfant a le droit d'avoir un opinion concernant le monde et les personnes.

Il a le droit de choisir sa religion et ses croyances. Ses parents doivent l'aider à décider sans le forcer.

Article 15

Chaque enfant a le droit de choisir ses amis, de faire partie ou de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 16

Chaque enfant a le droit d'avoir une vie privée. Personne ne peut, sans sa permission, violer cette intimité.

Article 17

Chaque enfant a le droit de savoir ce qui est important pour son bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent lui transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information est positive et l'aider à trouver et à comprendre l'information dont il a besoin.

Article 18

Chaque enfant a le droit d'être élevé par ses parents. Cette tâche est autant celle de son père que de sa mère. Si les parents ne peuvent assurer ce rôle, quelqu'un sera nommé pour les remplacer. Aux heures de travail, les enfants doivent bénéficier d'un service d'accueil.

Article 19

Personne ne peut maltraiter un enfant. Il faut faire en sorte qu'il ne soit ni frappé, ni injurié, y compris par ses parents. Ces derniers doivent lui donner ce dont il a besoin.

Article 20

Si un enfant ne peut pas vivre avec ses parents, il devra être placé dans une autre famille ou dans une institution avec d'autres enfants.

Article 21

Quand un enfant qui ne peut plus vivre avec ses parents en reçoit de nouveaux, on parle d'adoption. Cela ne peut se faire que dans le cadre de la loi et si la vie de l'enfant s'améliore. Si l'adoption dans son propre pays n'est pas possible, les enfants peuvent être adoptés dans un autre pays.

Article 22

Parfois, des enfants sont contraints de fuir leur foyer pour différentes raisons telles que les famines ou les guerres. Ces enfants ont le droit qu'on les aide à survivre et à retrouver leur famille.

Article 23

Chaque enfant porteur de handicap a droit à des soins et une protection spéciale. Il faut l'aider à se développer le plus possible comme un enfant non porteur de handicap. Les parents d'un enfant porteur de handicap doivent recevoir de l'aide.

Article 24

Chaque enfant a droit aux meilleurs soins de santé possible, à l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et, bien sûr, à l'information qui peut l'aider à rester en bonne santé. Ses parents doivent veiller à le protéger contre les maladies et les accidents et l'emmener chez le docteur quand c'est nécessaire. Les femmes enceintes et les nouveau-nés ont droit à des soins spéciaux pour rester en vie et en bonne santé. Chaque enfant a droit à l'eau potable et à une bonne nourriture. Les enfants ne peuvent être mis en danger par la pollution. Les enfants et les adultes ont le droit de savoir comment rester en bonne santé.

Article 25

Un enfant qui ne vit pas chez ses parents doit être pris en charge correctement. Cela doit se faire sous le contrôle des autorités.

Article 26

Chaque enfant a le droit d'être protégé contre la pauvreté. Ses parents doivent recevoir une aide du gouvernement s'ils n'ont pas assez d'argent pour vivre ou l'élever.

Article 27

Chaque enfant doit avoir ce qu'il faut pour se développer. Si ses parents ont des difficultés pour le nourrir, le vêtir ou lui offrir un toit, ils ont le droit d'être aidés.

Article 28

Chaque enfant a le droit et l'obligation d'aller à l'école jusqu'à un certain âge. Il doit pouvoir aller à l'école aussi loin que ses capacités le permettent. L'école être gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Article 29

Les enfants doivent pouvoir apprendre différentes choses à l'école. Ils doivent apprendre par exemple à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes. L'école est importante pour préparer leur vie d'adulte.

Article 30

Chaque enfant a le droit d'avoir, ou de choisir, sa culture, sa langue et sa religion.

Article 31

Chaque enfant a le droit à des temps libre (jeux, sport,…) et au repos.

Article 32

Chaque enfant a le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à sa santé ou qui l'empêche d'aller à l'école. Si les enfants travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

Article 33

Les enfants ont le droit d'être protégé contre la drogue. Ils ne peuvent en acheter, en vendre ou en produire. Les parents doivent leur montrer l'exemple.

Article 34

Les enfants doivent être protégés contre les abus sexuels.

Article 35

Personne n'a le droit d'enlever, de kidnapper ou de vendre un enfant.

Article 36

Les adultes ne peuvent obliger les enfants à faire quelque chose de dangereux.

Article 37

Les enfants ayant commis des erreurs ne peuvent jamais être mis en prison avec des adultes. L'enfermement n'est acceptable que si rien d'autre n'est possible et que si l'enfant enfermé n'est pas maltraité. Dans ce cas, ses parents doivent pouvoir continuer à le voir et il doit recevoir de l'aide.

Les enfants ne peuvent jamais être condamnés à mort ou à perpétuité. Les juges, la police et les gardiens doivent respecter ces règles.

Article 38

Si un enfant vit dans une région en guerre, il a le droit de vivre en paix et d'être protégé. S'il a moins de 15 ans, on ne peut pas l'obliger à être soldat, ni à participer à la guerre.

Article 39

Chaque enfant ayant été maltraité ou ayant vécu quelque chose de pénible a le droit à une protection spéciale.

Article 40

Un enfant coupable d'un délit doit être correctement traité. Il doit y avoir des preuves évidentes de sa culpabilité. Dans ce cas, chaque enfant a droit à un avocat. L'enfermement ne peut être utilisé que s'il n'y a pas d'autre possibilité.

Article 41

Si les lois d'un pays protègent mieux les droits que ce que prévoit la Convention, ce sont les lois de ce pays qui doivent être appliquées.

Article 42

Les adultes doivent informer les autres adultes et les enfants au sujet des droits de l'enfant et de la Convention.

Article 43

Régulièrement, des spécialistes siègent ensemble au "Comité pour les Droits de l'Enfant". Ils prennent connaissance de tous les textes que publient tous les pays et y apportent leur commentaire.

Article 44

Les ministres doivent rédiger des textes qui prouvent qu'ils font des choses dans leur pays en faveur des Droits de l'Enfant. Ces textes sont envoyés au "Comité pour les Droits de l'Enfant".

Article 45

L'objectif est que tout le monde collabore pour que les droits des enfants soient connus et respectés partout dans le monde..

Article 46

Tous les pays peuvent signer cette Convention des Droits de l'Enfant.

Article 47

Dans tous les pays, tous les ministres doivent être d'accord de signer cette Convention.

Article 48

Si un nouveau pays veut y participer, il doit demander l'accord des Nations Unies.

Article 49

Cette Convention doit être appliquée un mois après avoir été ratifiée.

Article 50

Les ministres de chaque pays peuvent proposer des changements d'une partie de cette Convention. Pour cela, ils doivent d'abord obtenir l'accord des Nations Unies. Si la majorité vote pour ces changements, alors ils peuvent être concrétisés.

Article 51

Certains ministres tentent d'inscrire dans cette Convention que les droits de l'enfant ne sont pas faciles à faire respecter dans leur pays. Les Nations Unies peuvent s'y opposer.

Article 52

Les ministres peuvent adresser une lettre aux Nations Unies pour signaler qu'ils ne participent plus à cette Convention.

Article 53

Toutes les copies signées de cette Convention sont conservées sous clé et gardées par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Kin-moon.

Article 54

La toute première Convention est sous l'étroite surveillance de Monsieur Ban Kin-moon.

VOICI TES DROITS!

En 1989 les droits de l'enfant ont été officiellement reconnus. Depuis, de nombreux progrès ont été réalisés afin d'améliorer la situation des enfants dans le monde. Moins d'enfants meurent aujourd'hui et il y a plus qui vont à l'école. Mais, comme tu as pu le lire, il reste de nombreux enfants dont les droits ne sont pas respectés.

Pour cela, nous devons agir ensemble afin de faire **respecter les droits de l'enfant** partout dans le monde !

Tu veux en savoir plus ?
Vas vite voir sur notre site **www.unicefkids.be**, demande ton abonnement au magazine unicefKIDS et fais de ta classe une classe du monde UNICEF!

Avec le soutien de:

Editeur Responsable:

UNICEF Belgique
Yves Willemot
Route de Lennik 451
1070 Bruxelles

Illustrations:
Delphine Mélon

Rédaction:
Delphine Mélon, Nicolas Kempeneers, Elke Ijzerman et Evelien van Muylem

Travail graphique:
The Young Ones

D/2009/5606/06
© 2009, UNICEF Belgique